Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE:	297/2014
Date:	5 mars 2014
Direction:	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire:	23.02-14.2
Classification:	Non classifié

Office de gestion et de surveillance (OGS); groupe de produits «Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources» (05.04.9103): maintenance et exploitation de l'application spécialisée Capitastra, crédit d'engagement annuel

1. Objet

La JCE, conjointement avec la TTE et la FIN, exploite l'application spécialisée Capitastra. Les bureaux du registre foncier bernois utilisent cette application pour la tenue électronique du registre foncier. Les frais de licences et de maintenance varient. Pour cette raison, un crédit d'engagement est demandé annuellement pour la dépense liée périodique (art. 145, al. 2 OFP). Il s'agit d'une dépense liée, car il ne serait pas possible de poursuivre l'exploitation de Capitastra sans maintenance et assistance. La somme globale pour la maintenance se monte à 975 000 francs pour 2014.

2. Bases légales

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 47, 48, alinéa 1, lettre *b*, 49 et 50, alinéa 2
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 136, 139, 146, 148, 152, alinéa 3 et 154
- Instructions de la Direction des finances et de l'Administration des finances concernant le pilotage des finances et des prestations (IPF), articles 313 ss
- Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP; RSB 731.21), article 7, alinéa 3, lettre *f*
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA; RSB 152.01), article 29

3. Type de dépense et qualification juridique

Il s'agit d'une dépense liée périodique.

4. Montant du crédit

975 000 francs

Les ressources nécessaires sont inscrites au budget 2014 de l'Office de gestion et de surveillance (OGS).

5. Type de crédit, compte, groupe de produits et exercice

Il s'agit d'un crédit d'engagement annuel pour 2014.

Unité CCPR:	3221 (Office de gestion et de surveillance)
Groupe de produits:	05.04.9103 (Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources)
Compte:	315800 (Entretien d'équipements informatiques)
Centre de coûts:	2100 (Informatique)

6. Motifs

Les motifs sont exposés dans le rapport de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

A la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
A la Direction des finances
A la Commission des finances du Grand Conseil
Au Contrôle des finances

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer